

Association Intercommunale pour l'aménagement de la Route Nationale 83 - Adhésion de la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les communes riveraines de la RN 83 ont décidé d'engager une concertation avec les pouvoirs publics en vue d'obtenir une étude et la mise en place d'un projet global d'aménagement de la RN 83 de Besançon au Département du Jura.

Afin d'atteindre cet objectif, ces collectivités territoriales ont décidé de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre «Association Intercommunale pour l'Aménagement de la Route Nationale 83». Son siège social est à la Mairie de Quingey.

La cotisation annuelle est fixée à 50 F qui seront prélevés sur le chapitre 934.21 article 6405 service 20200.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Ville à cette association ; le représentant de la Ville sera M. le Député-Maire.

M. NACHIN : Je me réjouis que la Ville de Besançon adhère à cette association. Effectivement quand on va en direction de Lons-le-Saunier, la Nationale 83 est vraiment dans un état déplorable sur le Département du Doubs. La Ville de Besançon n'y est pour rien bien entendu, mais c'est vrai qu'à partir du moment où on entre dans le Département du Jura, cette route a une autre allure et bien qu'on parle très souvent de désenclavement, on a l'impression qu'on a voulu faire en sorte que les habitants de Lons-le-Saunier et des environs n'aient pas des moyens commodes pour venir à Besançon par la route.

Je me réjouis donc de cette proposition de la Municipalité mais peut-être que la cotisation annuelle de 50 F ne permettra pas beaucoup à l'association d'avoir une action efficace pour faire avancer ses idées.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'ils ont l'ambition de faire avancer leurs idées, même sans beaucoup de financements.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.